

# **COMPTE RENDU Du 30 Mars 2022 à 20h30**

## **ORDRE DU JOUR**

### **Approbation du compte de gestion du compte de gestion du budget principal M14 et du budget annexe eau M49.**

Après vérification de toutes les écritures, Mme le Maire déclare que le compte de gestion pour le budget principal et le budget annexe Eau et assainissement dressés pour l'exercice 2021 par la Trésorière, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, «n'appellent ni observation ni réserve de sa part.»

### **Approbation du compte administratif du budget principal.**

Le compte administratif 2021 se présente comme suit:

#### **Fonctionnement:**

Dépenses:	248 418,60 €
Recettes :	236 520,25 €
Excédent 2020:	174 388,58 €
Déficit de clôture:	- 11 898,35 €

#### **Investissement:**

Dépenses :	55 966,43 €
Recettes :	104 656,19 €
Déficit 2020:	-32 384,41 €
Excédent de clôture:	+ 48 689,76 €
Restes à réaliser:	2 150,00 €

Hors de la présence de Mme le Maire le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021,

### **Approbation du compte administratif du budget annexe eau et assainissement.**

Le compte administratif 2021 se présente comme suit:

#### **Fonctionnement:**

Dépenses :	45 559,72 €
Recettes :	127 668,62 €
Excédent 2020:	9 274,61 €
Excédent de clôture:	82 108,90 €

#### **Investissement:**

Dépenses:	234 471,05 €
Recettes :	120 557,00 €
Excédent 2020:	56 513,18 €
Déficit de clôture:	-113 914,05 €
Restes à réaliser:	6 900,00 €

Hors de la présence de Mme le Maire le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe et assainissement 2021.

### **Affectation du résultat du budget principal :**

Le compte administratif 2021 laisse apparaître les résultats suivants:

-un excédent de fonctionnement de 162 490,23 €

-un excédent d'investissement de 16 305,35 €

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser pour 2 150,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité:

-de reprendre les excédents au BP 2022.

#### **Affectation du résultat du budget annexe eau et assainissement**

Le compte administratif 2021 laisse apparaître les résultats suivants:

-un excédent de fonctionnement de 91 383,51 €

-un déficit d'investissement de 57 400,87€

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser pour 6 900,00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité:

-de reprendre l'excédent pour 27 082,64 €.

#### **Vote du budget Primitif 2022 Budget principal.**

Après avoir entendu la présentation et l'orientation du budget primitif de l'exercice 2022 qui présente les chiffres ci-après:

Dépenses de fonctionnement: 403670,00€

Recettes de fonctionnement: 403 670,00 €

Dépenses d'investissement: 275 633,00 €

Recettes d'investissement: 275 633,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

#### **Vote du budget Primitif 2022 Budget annexe Eau et Assainissement.**

Après avoir entendu la présentation et l'orientation du budget primitif de l'exercice 2022 qui présente les chiffres ci-après:

Dépenses de fonctionnement: 115 910,00 €

Recettes de fonctionnement: 115 910,00 €

Dépenses d'investissement: 143 291,00€

Recettes d'investissement: 143 291,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

#### **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 :**

Il est décidé à l'unanimité de relever ces taux de 1%.

#### **Convention concernant l'entretien de la lame de déneigement avec la communauté de commune Larzac et Vallées**

La lame de déneigement utilisée par notre prestataire appartient à notre commune mais elle est utilisée également sur la commune de Nant. Une convention concernant l'entretien de cette lame est établie avec la communauté de communes Larzac Vallée afin que chaque collectivité participe à son entretien au prorata de son utilisation.

### **Convention pour l'instruction des demandes de pré-enseignes et de la publicité**

L'instruction des autorisations du droit des sols (pré-enseignes, enseignes et publicité) sera confiée au service commun de la communauté de communes pour une durée de six ans.

### **Mise à disposition de la salle communale à Pierrefiche aux jeunes**

Le conseil municipal émet un avis favorable pour la mise à disposition d'une salle pour les jeunes à Pierrefiche. Un règlement sera établi pour l'utilisation de la salle.

### **Remplacement du véhicule de l'employé communal:**

Le Conseil Municipal valide la dépense nécessaire au remplacement du véhicule .

### **Mise en place d'un service concernant les encombrants:**

Le conseil municipal propose aux administrés qui ont des difficultés pour se débarrasser des encombrants un service d'enlèvement par les employés communaux. Les personnes concernées devront faire une demande écrite adressée à la Mairie de La Roque Sainte Marguerite.